



## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR8201760 - Crêts du Pilat

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201760	1.3 Appellation du site Crêts du Pilat
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 11/07/2013	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 21/10/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029716903>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 4,58002°

**Latitude** : 45,3785°

### 2.2 Superficie totale

1831 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
42	Loire	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
42017	BESSAT (LE)
42067	COLOMBIER
42085	DOIZIEUX
42101	GRAIX
42168	PELUSSIN
42191	ROISEY
42201	SAINT-APPOLINARD
42310	THELIS-LA-COMBE
42322	VALLA-EN-GIER (LA)
42326	VERANNE

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3130</a> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,01 (0 %)		G	D			
<a href="#">3150</a> <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		0,01 (0 %)		G	D			
<a href="#">4030</a> <i>Landes sèches européennes</i>		127,2 (6,95 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">5120</a> <i>Formations montagnardes à Cytisus purgans</i>		55,16 (3,01 %)		G	A	B	B	B
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		13,94 (0,76 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">6230</a> <i>Formations herbueses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	69,58 (3,8 %)		G	A	C	C	B
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		16,2 (0,88 %)		G	C	C	C	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		4,88 (0,27 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		8,37 (0,46 %)		G	D			
<a href="#">6520</a> <i>Prairies de fauche de montagne</i>		53,1 (2,9 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">7110</a> <i>Tourbières hautes actives</i>	X	0,1 (0,01 %)		G	D			
<a href="#">7140</a> <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		1,7 (0,09 %)		G	D			



<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	0,04 (0 %)		G	D			
<a href="#">9120</a> <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		766 (41,84 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		10,22 (0,56 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">9160</a> <i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>		1,8 (0,1 %)		G	D			
<a href="#">9410</a> <i>Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)</i>		1,15 (0,06 %)		G	B	B	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15$  % ; B =  $15 \geq p > 2$  % ; C =  $2 \geq p > 0$  % .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	C	G	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15$  % ; B =  $15 \geq p > 2$  % ; C =  $2 \geq p > 0$  % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Circaetus gallicus</a>				R					X	
B		<a href="#">Circus cyaneus</a>				P					X	
B		<a href="#">Dryocopus martius</a>				P					X	
B		<a href="#">Lullula arborea</a>				P					X	
B		<a href="#">Lanius collurio</a>				P					X	
M		<a href="#">Genetta genetta</a>			i	P		X	X		X	
P		<a href="#">Diphysastrum alpinum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Drosera rotundifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Gentianella campestris</a>				R						X
P		<a href="#">Hypochaeris maculata</a>				R						X
P		<a href="#">Knautia godetii</a>				P						X
P		<a href="#">Leontodon pyrenaicus</a>				R						
P		<a href="#">Lycopodium clavatum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Potentilla aurea</a>				R						X
P		<a href="#">Thesium alpinum</a>				R						X
P		<a href="#">Vaccinium uliginosum</a>				R						X
P		<a href="#">Vaccinium vitis-idaea</a>				R						X
P		<a href="#">Aconitum napellus subsp. napellus</a>				R						X

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	0 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	17 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	7 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	0 %
N14 : Prairies améliorées	0 %
N16 : Forêts caducifoliées	50 %
N17 : Forêts de résineux	2 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	14 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

### Autres caractéristiques du site

Ultime prolongement septentrional des Cévennes, le massif du Pilat est un belvédère de granite, de gneiss et de micaschistes.

Vulnérabilité : - Risque d'abandon des pratiques agricoles entraînant la disparition des prairies naturelles.

- Risque de fermeture des milieux ouverts de landes et pelouses sommitales face à la tendance évolutive naturelle de boisement.
- Dysfonctionnement hydraulique et disparition suite au boisement naturel des milieux tourbeux.
- Décapage de la terre de bruyère (activité en cours d'abandon), qui favorise la germination des graines de Pin sylvestre.
- Potentiellement, risque de projet d'implantation d'antennes ou d'infrastructures de loisirs.

### 4.2 Qualité et importance

Le site Natura 2000 FR 8201760 « Crêts du Pilat » est situé sur 10 communes de la Loire (en région Rhône-Alpes).

La partie sommitale des crêts qui culmine à 1432 mètres (Crêt de la Perdrix) est occupée par des landes et des pelouses montagnardes, auxquelles s'ajoutent des "chirats", nom local donné aux éboulis de granit, des hêtraies et quelques petites tourbières disséminées au sein de la lande.

Identifié dans les 3 chartes successives du Parc naturel régional du Pilat comme site naturel et paysager à fort enjeu, la partie sommitale du massif a fait l'objet depuis les années 1990 de plusieurs interventions destinées à restaurer et maintenir des milieux naturels et des vues paysagères (dégagement du Pic des trois dents, mise en place d'une estive " brebis " pour le maintien des landes, programme de conservation des hêtraies) afin de préserver les espèces importantes sur le site (pour la plupart liées à des milieux ouverts).

La mise en place du site Natura 2000 reprend les objectifs de ces actions, sachant que le principal enjeu est le maintien des zones ouvertes, qui ont fortement régressé en raison :

- de l'abandon des pratiques agricoles, notamment d'estives (avant guerre).
- de la plantation de forêts au XIXème siècle (semenciers favorisant l'expansion naturelle de la forêt).
- de la tendance évolutive naturelle de boisement.
- du décapage de la terre de bruyère (en cours d'abandon), qui favorise la germination des graines de pin sylvestre.



Les projets d'implantation d'antennes ou d'infrastructures de loisirs peuvent potentiellement constituer un risque pour la préservation des habitats du site Natura 2000.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
L	A08	Fertilisation		I
L	C01.07	Autres exploitations minières ou activités d'extraction		I
L	D04.02	Aérodromes, héliports		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	D06	Autres formes de transport et de communication		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G02.10	Autres sports et complexes de loisirs		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
M	A04	Pâturage		I
M	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie )		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	%





## 4.5 Documentation

- Document d'objectifs Natura 2000 # Site FR8201760 « Crêts du Pilat » # Rapport scientifique # Parc naturel régional du Pilat # Mars 2004 - 101 pages (68 MO)

- Document d'objectifs Natura 2000 # Site FR8201760 « Crêts du Pilat » # Rapport de synthèse # Parc naturel régional du Pilat # Mars 2004 - 121 pages (1,5 MO)

- Document d'objectifs Natura 2000 # Site FR8201760 « Crêts du Pilat » # Annexes # Parc naturel régional du Pilat # Mars 2004 - 103 pages (1,2 MO)

- Charte Natura 2000 intersites sur le Parc naturel régional du Pilat : Charte validée le 16 mars 2012 # PNR du Pilat # 30 pages (6 MO).

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
80	Parc naturel régional	100 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
80	Pilat	-	100%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : PNR du Pilat (dans le cadre de Natura 2000) ONF pour les forêts soumises.

Adresse :

Courriel :

Organisation : PNR du Pilat

Adresse : Mont de Virieu - BP - 17 42410 Pellussin

Courriel : [info@parc-naturel-pilat.fr](mailto:info@parc-naturel-pilat.fr)



## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201760  
Lien :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0523837/2004-document-d-objectifs-natura-2000-crets-du-pilat-fr8201760](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523837/2004-document-d-objectifs-natura-2000-crets-du-pilat-fr8201760)
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

## 6.3 Mesures de conservation

Document d'objectifs validé le 03/03/04.

### OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

- Maintenir les milieux ouverts afin de conserver les landes et pelouses sommitales face à la tendance évolutive naturelle de boisement.
- Préserver les milieux tourbeux par le maintien de leur fonctionnement hydraulique et le contrôle des ligneux pour éviter leur disparition par le boisement naturel.
- Maintenir une activité agricole extensive sur les prairies naturelles de fauche et les prairies humides.
- Favoriser le maintien des peuplements de hêtres les plus représentatifs.
- Localement, mettre en place un étrépage sur certains secteurs de landes pour maintenir les Lycopodes.

### INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS à envisager :

- Relais de l'opération locale achevée par des contrats d'agriculture durable ou autres mesures agri-environnementales.
- Contractualisation, maîtrise d'usage, voire acquisition foncière des hêtraies les plus remarquables par le département et les communes, ou par un autre organisme public avec élaboration d'un plan de gestion.
- Plan de gestion élaboré par le Parc naturel régional du Pilat, qui a retenu ce site comme Site Ecologique Prioritaire (Charte 2000-2010).
- Préservation du patrimoine paysager par la mise en place d'un site classé (Charte 2000-2010).
- Inciter à une gestion sylvicole adaptée permettant le maintien de la hêtraie.
- Zoner dans le cadre des documents d'urbanisme, les terres agricoles et landes " boisables " afin de maintenir les milieux ouverts.
- Encadrer certaines activités touristiques (circulation motorisée).
- Intégrer au mieux dans l'environnement du site les projets d'amélioration d'infrastructures : lignes électriques, élargissement des chemins, routes